

ARRÊTÉ

Services Techniques

ARRETE N°A2026_056

Modulation de l'éclairage public

Le 5 mars 2026

INSTRUCTION

Métropole Rouen Normandie
Pôle de Proximité Plateaux-Robec

N. REF : AH/SD/
Tél : 02 35 52 48 20

DECISION ET SIGNATURE

Commune de Bois-Guillaume

Le Maire de la commune de Bois-Guillaume

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212.1 et L.2212.2 relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

VU le Code civil, le code de la route, le code rural, le code de la voirie routière, le code de l'environnement,

VU la loi n°2009-967 du 03/08/2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,

CONSIDERANT la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'électricité et considérant qu'à certaines heures ou certains endroits l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 2021/64/ST-P

ARTICLE 2 :

À compter du 1 mars 2026 l'éclairage public sera totalement interrompu de 1h00 à 5h00 du Dimanche au Jeudi, et de 1h30 à 5h30 les vendredis et samedis.

L'interruption concerne l'ensemble du territoire communal hormis les voies suivantes pour raison de sécurité :

- Route de Neufchâtel
- Route de Darnétal
- Rue de la République
- Avenue de l'Europe

Article 3 :

Le maire de Bois-Guillaume est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Article 4 :

Il sera adressé copie pour information et suite à donner à :

- Monsieur le préfet de Seine-Maritime,**
- Monsieur le Président du Département de la Seine-Maritime,**
- Monsieur le Contrôleur de la sécurité publique,**
- Monsieur le Président du SDIS,**
- Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie**

Fait à Bois-Guillaume, le 5 mars 2026

le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a small hook and a dot.

Théo PEREZ